

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 37

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182393>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 13 Septembre 1873.

L'ouverture de la chasse.

Jamais l'ouverture de la chasse n'a été si impatiemment attendue. Dès le milieu d'août, la société des chasseurs était devenue impossible aux profanes ; ils ne parlaient que lièvres, cailles, perdrix, renards au besoin, et vous étourdissaient par le récit d'exploits accomplis et d'exploits en projet. Jamais nous n'avons entendu parler d'autant de sang versé, de jarrets brisés, d'ailes pendantes et de charniers pleins jusqu'au bord. Mais tout cela n'était rien auprès de ce qui devait se passer cette année. Aussi nos Nemrods partirent-ils le pied léger, le regard perspicace, la tête haute.

Cette attitude, rehaussée par le port élégant d'un fusil à deux coups et de la casquette traditionnelle, a quelque chose d'altier qui met — au 1^{er} septembre — le chasseur bien au-dessus de cette autre partie de l'humanité ignorant la tactique du chien courant, la prudence, la finesse et l'impossibilité du chien d'arrêt. — A propos de la haute intelligence de ces animaux, une personne fort sensée nous disait l'autre jour que si le chien de chasse vivait quatre-vingts ans comme son maître, pour développer cette intelligence, ce serait probablement lui qui tiendrait le chasseur en laisse... C'est très possible ; alors ce que Dieu a fait est bien fait.

Eh bien ! malgré ce que nous venons de dire, les bulletins qui nous arrivent de tous côtés constatent, à quelques rares exceptions près, une santé parfaite parmi le gibier du canton de Vaud. Jusqu'ici, un seul exemple de carnage un peu marquant nous est connu.

Un chasseur avait parcouru depuis deux jours les hauteurs du Jorat, sans qu'une pièce de gros ou menu gibier se fût offerte à son ardeur belliqueuse ; à peine quelques corbeaux moqueurs l'avaient-ils salué d'un aigre croassement. Il arrive exténué et en proie à un véritable découragement près de la petite église des Croisettes, quand tout à coup s'échappe d'un champ de pommes de terre un lièvre blessé, qui avait déjà essuyé, dès le 1^{er} septembre, le feu de sept ou huit de ses persécuteurs.

Notre chasseur, privé depuis si longtemps de la vue d'un lièvre, sent son cœur bondir ; il apprête son arme, lâche deux bordées et manque l'animal qu'il croit être mortellement atteint. Celui-ci fait

un bond, dirige sa piste vers Montblesson, longe bientôt une large haie, passe à vingt pas du chasseur P*** qui fait feu et abat la pauvre bête à laquelle il coupe vivement les oreilles qu'il jette à deux bassets novices pour les affriander. Cinq minutes après survient le premier tireur, qui réclame la pièce de gibier et l'honneur de l'avoir tuée.

— Il était blessé à mort, s'écria-t-il ; vous n'aviez pas besoin de tirer, car mes chiens allaient le prendre.

— Cela n'est pas possible, dit P***, vous faites erreur ; ce lièvre n'était point blessé et c'est moi qui l'ai tué.

Le réclamant s'approcha, et avisant le cadavre étendu sur l'herbe : Ma foi non, dit-il, ce n'est pas le même ; le mien avait des oreilles longues comme ça !! Et dressant vers le ciel l'index de la main droite, il indiquait d'une manière énergique la prodigieuse dimension des ouïes de son lièvre.

La municipalité de Lausanne vient de demander au Conseil communal l'autorisation de faire don au Musée cantonal de divers objets d'antiquité qui déposent pêle-mêle dans une des salles de l'Hôtel de Ville. En parcourant l'inventaire qui en a été dressé, on y remarque quelques pièces assez curieuses, entre autres, une mappemonde gravée par Piétro Plancio, en 1627 ; une coupe d'église en cuivre doré ; une massue, avec cette curieuse légende : *Masse de Lucerne gagnée par un homme de Lausanne l'année 1712, le 25 juillet*, et une plaque d'huissier municipal sur laquelle on lit : *République helvétique. Canton du Léman*. Enfin plusieurs instruments de torture, parmi lesquels de lourds cercles en fer pour la ceinture, des carcans, des manicles à écrou et à goupille, des fers pour les jambes, les poignets, etc., etc.

A côté de cela, des halberdées à deux crocs, des espontons, des piques et un grand nombre de panneaux ornés des armes d'anciennes familles dont les membres ont été revêtus de différentes charges dans l'administration de la ville de Lausanne.

Nous ne pouvons que féliciter la Municipalité de l'initiative qu'elle a prise au sujet de ces reliques qui, insignifiantes et livrées à la détérioration dans le local où elles sont accumulées, peuvent offrir un grand intérêt une fois classées et réunies aux collections d'un musée historique.

Nous venons de recevoir la lettre suivante qui a lieu de nous étonner quelque peu, ayant trait à des articles parus depuis près de quatre ans. On dirait vraiment que notre correspondant est un initié, qui cherche à nous mettre dans l'embarras; mais il n'y réussira pas, quelque question qu'il lui plaise de nous adresser sur le sujet qui le préoccupe.

Montreux, le 9 septembre 1873.

Monsieur le rédacteur,

Je suis un de vos plus anciens abonnés, et possède la collection presque entière du *Conteur vaudois*. Caserné dans ma chambre durant la pluie de dimanche, je parcourais quelques-uns de vos anciens numéros quand je fus arrêté par ce passage terminant le dernier article que vous avez publié sur la Maçonnerie : « Je donnerai prochainement de curieux détails sur le *baptême*, dont je n'ai pas encore parlé. » Ces détails n'ayant jamais été donnés, vous me feriez plaisir d'accomplir votre promesse.

Agréez, etc.

Voici donc, Monsieur, les renseignements que vous demandez; puissent-ils vous satisfaire :

Le *Baptême maçonnique* est une cérémonie entourée de formes symboliques, par laquelle une loge de francs-maçons prend l'engagement de surveiller l'enfant d'un de ses membres, de le protéger et lui venir en aide aux jours de malheur. L'enfant doit être âgé de moins de 7 ans; il prend le nom de *louveteau*, qui est celui par lequel on désigne tout fils de maçon. A l'âge de 16 ans, celui qui a reçu le baptême peut recevoir le grade d'apprenti. — Mais voyons comment se pratique le baptême, ou adoption maçonnique, et pour cela frappons les coups mystérieux à la porte du temple.

La loge travaille au premier degré, en la forme accoutumée. L'expert placé à l'extérieur examine nos titres maçonniques, reconnaît nos *signes, paroles et attouchements*, reçoit le mot de passe et nous introduit par les pas mystérieux dans la loge où les frères sont réunis. Prenons place. Tous les frères se tiennent debout, la main droite sur la poitrine, la main gauche enlaçant l'épaule de son voisin. Au centre de l'enceinte est l'autel d'adoption, chargé des diverses productions de la terre : fruits, fleurs, blé, vin, etc. — Le vénérable se dirige vers cet autel, et, dans une invocation fervente, appelle la bénédiction du Grand Architecte de l'Univers sur le jeune enfant. Une musique harmonieuse se fait entendre; puis, soudain, la porte du temple résonne sous des coups précipités. Après quelques formalités d'usage, le vénérable ordonne d'introduire le néophyte qui, les yeux bandés, soutenu par son père et son parrain, apparaît sur le seuil où le vénérable et les maîtres des cérémonies viennent le recevoir. Le vénérable lui ôte le bandeau, signe de l'aveuglement intellectuel, appelle sur son intelligence les clartés de la raison et de la science, puis il le conduit à l'autel. Alors le maître des cérémonies remet au père le ciseau, le maillet et la pierre brute, et le vénérable dit : « Mon frère, ce louveteau que la na-

ture confie à vos tendres soins doit faire un jour la consolation ou le tourment de votre vie. La pierre que vous tenez est informe, et cependant qu'on la livre au ciseau d'un artiste et il en fera sortir un chef-d'œuvre. Mon frère, appuyez le ciseau sur cette pierre brute, et, avec le maillet, frappez les coups mystérieux au bruit desquels s'ouvre la porte du temple. Ces trois coups symbolisent le travail que vous impose l'éducation de votre fils. »

Le père de l'enfant, la main gauche sur le livre de la loi et sur le glaive, jure d'enseigner à son enfant ses devoirs envers Dieu, sa patrie et son prochain.

Après quelques courtes explications, le vénérable remet au parrain le fil à plomb; le parrain le tient perpendiculairement sur le cœur de l'enfant; le premier surveillant le touche et dit au louveteau : « Que la loi d'attraction qui fait tendre le fil vers le centre de la terre, gouverne tes actions et les fasse tendre incessamment vers la justice et la bonté, attributs par excellence du sublime Architecte des mondes. »

Le premier surveillant tenant de sa main droite un côté du niveau, que le parrain soutient de l'autre côté, ajoute : « Apprends que tous les hommes sont égaux et que la justice est basée sur la grande loi de la réciprocité. »

Alors les frères, la main gauche levée en *voute d'adoption*, la main droite sur le cœur, jurent tous de donner à l'enfant l'exemple de la droiture et de la moralité. Puis le vénérable allume la bougie du troisième candélabre, revient à l'autel et dit au néophyte en *touchant ses paupières* : « Puissent tes faibles yeux découvrir la voie du bien! » En *touchant ses oreilles* : « Puissent tes oreilles n'écouter que les conseils de la sagesse! » En *touchant ses lèvres* : « Puisse ta bouche ne jamais proférer le mensonge, l'injure, la calomnie! » etc., etc.

Et, sur l'invitation du vénérable, le parrain fait goûter au néophyte : le *vin* qui donne la vigueur, emblème de la force intellectuelle et morale; le *miel*, emblème de la bonté et de la douceur des mœurs; les *fruits*, produits de la terre fécondée par le travail. Après avoir rompu et donné au néophyte et à son parrain le pain de la fraternité symbolique, le vénérable dit : « Puisse cette communion fraternelle vous lier à jamais par une indissoluble et généreuse solidarité! »

Le parrain jure de tout faire pour que l'enfant reste fidèle à la loi maçonnique, puis le vénérable frappant trois coups de son maillet et s'adressant à la loge, ajoute : « A la gloire du Grand Architecte de l'Univers et en vertu des pouvoirs que je tiens de nos frères, je proclame le louveteau X..., enfant adoptif de la Resp. Loge de, à l'Orient de, etc., etc. Cette proclamation est couverte par une triple batterie maçonnique, en signe d'adhésion, après quoi le frère orateur prononce un discours de circonstance.

Telles sont, en abrégé, les diverses cérémonies relatives à l'adoption de l'enfant d'un franc-maçon;

elles varient au besoin dans la forme et sont sujettes à divers développements.

Noblesse et roture.

II

Un soir que madame la générale, accompagnée de mesdemoiselles ses filles, était allée en société, le général se trouvait seul dans sa chambre à fumer.

Tandis que, chez nous, une nature admirable, jointe au besoin d'expansion, nous attire constamment au dehors pour jouir de la société de nos semblables, en Allemagne, la nature plus sévère refoule le Germain dans sa maison. De plus, les questions de rang et d'étiquette y détruisent toute expansion, et rendent la vie sociale fatigante. Enfin l'amour illimité que tout Allemand porte à sa chère personne, fait qu'il a une chambre exclusivement à lui, où se trouve son arsenal de pipes, d'inscriptions, de photographies, de livres, etc. C'est le seul endroit où il puisse être lui-même.

Le général de Schœnfeld était donc en train de redevenir lui-même. Essayons de nous rendre compte de ses pensées. Pour les jeunes officiers, les insignes, rubans, croix, décorations de toute espèce ont une valeur infinie, ils y attachent tout leur bonheur, y mettent tout leur orgueil. Il y a même davantage, ces ornements sont un moyen puissant pour réussir auprès des dames. Avec l'âge, et quand on est entré dans l'état-major, ces appendices honorifiques perdent beaucoup de leur valeur. M. de Schœnfeld les appelait « sa misère dorée. » Etais-il plus sage pour cela? Pas le moins du monde. Il avait changé de jouet, voilà tout. Au fond, il était major-général, ce qui signifie qu'il ne pouvait prétendre au titre d'« excellence. » Toutefois, lui et madame son épouse exigeaient que leurs domestiques leur donnaient ce titre.

Le général, donc, venait de quitter son uniforme chamarré de broderies, ses épaulettes, son épée au fourreau étincelant, son casque, ses bottes à l'écuyère. Il venait de remplacer tout cet appareil par une robe de chambre bien moelleuse, un bonnet de velours et de vastes pantoufles. Puis il s'était jeté dans son fauteuil bien rembourré et avait allumé un pur Havane. Alors il se mit à songer à la parade qu'il repassa, dans tous ses détails, afin de s'assurer que, dans la manœuvre, les soldats avaient bien rempli leurs devoirs, qu'ils s'étaient fait honneur aux yeux de l'éminent personnage qui les commandait. Il s'assura qu'il n'avait laissé paraître aucun mécontentement, et se rappela même avoir dit quelques paroles élogieuses. Cette revue rétrospective le mit de bonne humeur; il sonna son valet de chambre et fit appeler M. Fröhlich.

— Bruno, dit-il au jeune homme qui faisait de profondes réverences en entrant, laissez de côté la fastidieuse étiquette, nous sommes entre nous et avons droit au sans-gêne. Je suis ton oncle, tu es mon neveu, prends un cigare, allume-le, puis nous causerons.

— Merci, mon oncle, je ne fume pas.

— Voilà qui est tout à fait surprenant chez un jeune homme. Mes cavaliers et mes soldats se passeraient plus vite de pain que de tabac à fumer. Mais, ajouta le général, en français, chacun a son goût, ce qui veut dire en allemand...

— Ne vous donnez pas la peine de traduire, je vous ai parfaitement compris.

— Comment! tu sais le français, tu le parles! s'écria le général.

— Ce n'est pas étonnant. Mon père me l'a enseigné, ma mère s'y est remise, et, dans la maison paternelle, nous parlions français entre nous.

— Mais, dis-moi, ta pauvre mère ne se trouvait-elle pas bien malheureuse, dans sa position gênée et si au-dessous de celle à laquelle sa naissance l'appelait. Je lui serais volontiers venu en aide si j'en avais eu les moyens.

— Ma mère ne s'est jamais trouvée malheureuse, répondit Bruno avec feu. Elle a toujours été contente de son sort, jusqu'au moment où la mort a enlevé mon père.

— A quoi attribue-t-on cette fin prématurée?

— Etant encore étudiant, il vit un jour son meilleur ami en danger de se noyer. Mon père, tout en sueur, se précipita dans l'eau, sauva son camarade, mais s'étant fortement refroidi, il fut atteint d'une maladie de poumons qui, plus tard, s'est transformée en phthisie.

— Comment s'appelle celui à qui ton père a sauvé la vie? Quel est son rang?

— Je l'ignore. C'était un homme jouissant d'une haute position et d'une grande fortune. Mon père n'a jamais voulu dire son nom. Il a également tu son lieu de domicile. Nous n'avons, disait-il, grâce à Dieu, besoin du secours de personne, et je rougirais de me rappeler à lui. Il pourrait supposer que je le fais pour lui demander quelque chose. Avant de mourir, mon père a confié le nom de cet ami à ma mère, qui, à son tour, s'est gardée de me le dire, de crainte que j'aille recourir à sa protection, en lui rappelant le service que lui avait rendu mon père.

— Je reconnais bien ma sœur à ce trait! Durant son veuvage, elle a pris un soin extrême pour me cacher sa vie de travaux, de privations et de soucis. Ce n'est qu'à son lit de mort qu'elle m'a écrit, pour te recommander à moi. Sois bien persuadé, mon ami, que ce n'est ni orgueil, ni manque d'affection de ma part, si tu es traité comme un inférieur dans ma maison. Ma femme a apporté une fortune, et je dois la payer en soumission et en ménagements. Il n'y a pas jusqu'à mes filles... Je n'y puis rien changer. Mais, en tout cas, s'il arrivait à qui que ce soit de la maison de te manquer d'égards, je te prie de me le dire, et j'y mettrai ordre, quel que soit le coupable.

En disant ces mots, le général tendit la main à Bruno, qui, voyant l'audience finie, fit une profonde révérence et rentra chez lui. Après avoir fait une toilette plus soignée que d'habitude, il sortit.

Ce soir-là il y avait, chez M. le président de Rosenau, une société de dames, peu nombreuse, mais choisie. Au nombre des invitées se trouvait Mme la générale de Schœnfeld et ses deux filles. Le thé avait réuni les dames et les demoiselles, la conversation était fort animée, lorsqu'entra un valet de chambre qui dit tout bas quelques mots à l'oreille de la maîtresse de la maison.

— Mesdames, dit celle-ci d'un ton jovial, maintenant, pour varier, nous allons entendre un petit concert. Notre maître de chapelle vient d'arriver, ayez l'obligeance de passer dans la salle de musique.

Et l'on ouvrit à deux battants les portes de la pièce voisine, dans laquelle ces dames se rendirent.

— Vous êtes bien aimable, M. Fröhlich, d'arriver ponctuellement à l'heure, s'écria Aline, la fille de la maison, en allant au-devant du jeune virtuose, auquel elle serra cordialement la main. Nous jouerons ensemble la seconde partie, tandis que Wanda et Elvira joueront la première. Vous ne sauriez croire combien j'aime les morceaux à huit mains.

A l'ouïe de ces paroles et à la vue de cette réception, madame la générale de Schœnfeld et mesdemoiselles ses filles purent à peine en croire leurs yeux et leurs oreilles. Leur étonnement redoubla en voyant les autres demoiselles se presser, avec non moins de plaisir, autour de ce Fröhlich, relégué dans un coin de l'appartement de son oncle, et auquel on envoyait dédaigneusement les restes de la table.

On ouvrit deux magnifiques pianos, sur lesquels on plaça les partitions. Les trois demoiselles et Bruno prirent place. Bruno leur donna, à voix basse, quelques instructions, et le concert commença. C'était une symphonie de Beethoven, arrangée pour huit mains. L'exécution fut parfaite et le final fut couvert d'applaudissements. Nous devons toutefois observer que l'on eût applaudi, en tout cas, attendu que la société dans laquelle nous nous trouvons, ne fait jamais rien qui ne soit parfait.

On changea les cahiers et apporta l'ouverture du Freischütz. Aline se précipita vers Flora et la supplia de venir jouer sa partie dans ce nouveau morceau. Madame la générale joignit ses instances à celles d'Aline, les autres dames en firent autant. Dans le fond de son cœur, Flora brûlait de montrer sa supériorité musicale à ce rustre de cousin qu'elle